

LES CHIFFRES DU MOIS

200

Des images satellites diffusées par **Human Rights Watch** montrent la destruction par le feu d'environ 200 habitations survenue le 16 mai dans le village de Let Kar, situé dans le canton de Mrauk-U.

(photo : HRW © 2020 Planet Labs)



22

Les autorités ont remis à l'Inde 22 insurgés qu'elles maintenaient en prison. Alors que des milliers de rebelles de l'Inde voisine seraient présents en Birmanie, cette opération est présentée comme le pendant du renforcement actuel de la coopération militaire et économique entre les 2 pays.



47,5

La Birmanie compte parmi les pays les plus exposés aux conséquences du changement climatique. Ce mois-ci, la température a battu des records de chaleur dans la localité de Chauk, située dans la région de Magway. Le thermomètre affichait 47,5 C°.

(crédit photo : UNDP)



AGISSONS POUR LA PAIX ET LA DÉMOCRATIE EN BIRMANIE

La Birmanie à l'agenda du Conseil de sécurité de l'ONU

Le Conseil de sécurité de l'ONU s'est réuni à huis clos à l'initiative du Royaume-Uni pour aborder la recrudescence des combats et de la violence dans les états d'Arakan et Chin, sur fond de pandémie de Covid-19. Sans surprise, la Chine continue de faire obstacle à l'adoption d'une résolution. Aucune déclaration n'a été adoptée. Brexit oblige, le Royaume-Uni d'un côté et la France, la Belgique, l'Estonie et l'Allemagne de l'autre se sont alarmés du sort des personnes déplacées, des restrictions d'accès à l'aide humanitaire et du nombre grandissant de victimes civiles lors des combats. Leur appel à un cessez-le-feu immédiat au niveau national a cependant peu de chance d'être entendu : l'armée refuse tout cessez-le-feu face à l'Armée de l'Arakan (AA) qualifiée récemment d'organisation terroriste. Les appels de la communauté internationale liés à la lutte contre la Covid-19 ont-ils plus de chance d'être entendus ? Rien n'est moins sûr. De nombreuses voix de la société civile déplorent l'absence de réponse inclusive des autorités face à l'extrême vulnérabilité des réfugiés et des personnes déplacées par les conflits. En pleine pandémie, les camps de déplacés internes placés hors du contrôle du gouvernement dans l'état Kachin sont inaccessibles du fait des restrictions en vigueur, tandis que les organisations humanitaires n'ont pas accès à près de la moitié des camps de déplacés dans l'Arakan.

Les migrants birmans face à l'épreuve de la pandémie

Depuis mars, plus de 60 000 birmans ont quitté la Thaïlande pour rentrer au pays, tandis que plus de 17 000 sont rentrés de Chine. Dans le monde entier, la crise sanitaire donne lieu à de nombreuses restrictions qui touchent particulièrement les migrants. Parmi eux, on compte de nombreux birmans bloqués en Thaïlande depuis la fermeture des frontières entre les deux pays. Le Migrant Workers Rights Network (MWRN) recense des dizaines de milliers de migrants ayant perdu leur emploi sans aucune indemnisation sur fond de crise sanitaire. Certains témoignent ne pas avoir de quoi vivre au-delà de quelques jours. Les autorités thaïlandaises viennent d'autoriser les retours à compter du 22 mai pour les détenteurs d'une autorisation de transport. Selon l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), le gouvernement birman se prépare à l'arrivée de jusqu'à 150 000 compatriotes de Thaïlande. Pendant ce temps, les milliers de birmans qui projetaient de (re)partir travailler en Thaïlande pour gagner leur vie voient leur projet compromis. La crise sanitaire pourrait durablement impacter ces parcours migratoires.

Food not Bombs à Yangon

Kyaw Kyaw, l'emblématique fondateur, en 2013, de la version birmane du mouvement « Food not Bombs » né aux Etats-Unis, poursuit la diffusion de sa bienveillante philosophie. En ces temps de pandémie, ce mouvement punk profondément humaniste s'adresse à la population de Yangon dans toute sa diversité.



Depuis mars, les volontaires du mouvement continuent d'intervenir aux côtés de personnes démunies en leur apportant de la nourriture. Ils sont notamment venus en aide aux travailleurs d'usines fermées qui occupaient la rue pour protester contre l'injustice de leur situation. Avec la même générosité, le mouvement continue son programme « Books not Bombs » auprès d'enfants des rues en mal d'éducation. Il diffuse son pacifisme et promeut la solidarité et le partage sans discontinuer, dans le prolongement de l'engagement de son fondateur.

Elections législatives générales : on en parle

Au début du mois, le porte-parole de la présidence a fait savoir que les élections législatives générales auraient vraisemblablement lieu en novembre prochain, mais que la décision incombait à la Commission électorale de l'Union (UEC). Celle-ci a confirmé la tenue des élections en 2020 sans fixer de calendrier précis. Le calendrier électoral demeure actuellement incertain, en raison du contexte sanitaire mais aussi des combats qui font rage dans l'état d'Arakan. L'enjeu est de taille : les mandats parlementaires en Birmanie prennent fin le 30 janvier 2021. Face aux restrictions de rassemblement sur fond de pandémie, de nombreux protagonistes s'inquiètent d'une inégalité accentuée entre les partis politiques en compétition. Pour Sai Ye Kyaw Swar Mint de la "People's Alliance for Credible Elections" (PACE), l'UEC devra s'assurer que toutes les procédures sont mises en œuvre dans le respect des règles sanitaires, si les élections sont maintenues. Le Parlement vient d'approuver les amendements à la loi électorale visant à supprimer les bureaux de vote dans les casernes pour les militaires et leurs familles et à réduire le délai d'enregistrement pour qu'un migrant puisse voter sur son lieu de résidence (90 jours au lieu de 6 mois). Cette dernière mesure inquiète certains partis ethniques qui craignent l'impact de ces votes sur les résultats dans les zones ethniques. A l'approche annoncée des élections, le général Min Aung Hlaing vient de procéder à un remaniement au sein des hauts-gradés de l'armée. Il marque ainsi sa volonté de s'assurer de soutiens au sommet de la hiérarchie, alors que son mandat en cours à la tête de l'armée prend fin en 2021. Ses ambitions post-électorales demeurent incertaines. Certains lui prêtent des ambitions présidentielles.

La liberté d'expression sur le déclin sous le gouvernement de la LND

Le 13 avril, les autorités locales avaient interpellé Zaw Ye Thet, rédacteur en chef de l'agence de presse en ligne Dae Pyaw à la suite d'une publication relatant un décès des suites du Covid-19 dans l'état Karen, information qui s'est par la suite avérée erronée. Le 20 mai, ce journaliste a été condamné à 2 ans de prison au titre de l'article 505 (b) du code pénal qui réprime la diffusion d'informations « susceptibles de provoquer la peur ou des troubles au sein de la population » ! **Reporters sans frontières (RSF)** a vivement condamné la condamnation de ce reporter dont le seul crime a été de tenter de lever le voile sur le bilan réel de la pandémie dans l'est du pays. Cette affaire n'est que la dernière en date d'une longue série, qui fait dire à **l'ONG ATHAN** dans son dernier rapport que la liberté d'expression est nettement sur le déclin sous le gouvernement de la LND. Ces 4 dernières années, plus de 1000 personnes ont été poursuivies pour avoir critiqué les autorités, civiles ou militaires. De nombreuses poursuites judiciaires ont été initiées... par les autorités civiles.

La société française Voltalia interpellée sur ses liens avec l'armée birmane



Le 25 mai, **Sherpa**, **Info Birmanie**, **Reporters sans frontières (RSF)** et **Justice For Myanmar** ont adressé un courrier demandant à **VOLTALIA**, société française spécialisée dans la fourniture d'électricité renouvelable, de mettre un terme à sa relation commerciale avec MyTel. Cette société figure sur la liste établie par l'ONU des sociétés birmanes qui auraient contribué, directement ou indirectement, aux violations graves du droit international humanitaire. Alors que l'ONU accuse l'armée birmane de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité et que la mission indépendante de l'ONU a alerté dès septembre 2018 sur le fait que toute opération commerciale avec les forces de sécurité birmanes était indéfendable eu égard aux risques élevés de violations des droits humains, **VOLTALIA** continue de fournir de l'électricité à l'opérateur télécom MyTel lié à l'armée birmane. **Libération** a consacré un article à cette interpellation dans son édition du 25 mai et la Députée de Paris Danièle Obono a posé **une question écrite** au gouvernement à ce sujet. Dites à Voltalia de couper les liens, partagez cette **campagne** !



crédit photo : Margot Meyer

FOCUS DU MOIS

Rapport de la Birmanie devant la CIJ : quel espoir de changement pour les Rohingya ?

un article de Juliane Barboni

Ce mois de mai devait être pour le gouvernement birman l'occasion de répondre aux accusations portées par la communauté internationale et plus particulièrement par la Gambie qui a traduit l'Etat birman devant la Cour Internationale de Justice (CIJ) de La Haye pour violation de la Convention de 1948 sur le génocide. Mais alors que les autorités devaient produire un premier rapport pour le 23 mai, attestant de la mise en œuvre des mesures de protection de la minorité Rohingya décidées par la CIJ, elles jouent en réalité un double jeu. Aux tentatives diplomatiques qu'elles projettent sur la scène internationale, s'ajoute une stratégie nationaliste sur le terrain qui cherche à légitimer ses agissements. De ce fait, le gouvernement birman manque de crédibilité à l'échelle internationale.

Difficile de croire en l'application des mesures décidées par la CIJ, car peu d'éléments la garantissent, et le contexte n'y semble pas favorable non plus. En effet, la situation d'urgence sanitaire, les élections législatives générales de novembre qui approchent et l'échec de la réforme de la Constitution ne jouent pas en faveur de la mise en œuvre de mesures visant à protéger les Rohingya de « **tout risque [d']un préjudice irréparable** » et à prévenir la destruction de preuves. De plus, alors qu'un appel à un cessez-le-feu national a été lancé dans le pays, l'armée birmane (Tatmadaw) refuse d'arrêter les combats qui l'opposent à l'Armée de l'Arakan (AA) - qualifiée par les autorités d'organisation terroriste. La Tatmadaw faisait par ailleurs de nouveau - peu de temps avant l'échéance du 23 mai - référence à une supposée menace terroriste de l'Arakan Rohingya Salvation Army (ARSA) dans la région. Six mois après le début de la procédure lancée par la Gambie, c'est donc un sentiment d'échec qui parcourt les acteurs internationaux et les ONG, alors que la communauté internationale se détourne largement de la question en ce temps d'épidémie et que l'ONU fait de nouveau état de crimes de guerre, voire de crimes contre l'Humanité, commis dans le cadre des combats en cours.

Dans un **webinaire** du 20 mai dernier organisé par le Global Justice Center, l'ancienne Rapporteuse Spéciale de l'ONU sur la Birmanie Yanghee Lee rappelle que 99 civils ont été exécutés ce mois-ci dans l'état d'Arakan, sans compter les villages brûlés, les civils torturés, violés, et ce par la Tatmadaw. Face à cet état des lieux, la communauté internationale est en droit de se demander quelles mesures ont été prises par

le gouvernement birman pour protéger les Rohingya dans la région.

Les autorités birmanes ont remis leur rapport à la CIJ à ce sujet le 22 mai. Celui-ci n'est pas destiné au public, mais plusieurs ONG et observateurs attendent au minimum un communiqué de presse pour prendre connaissance de ces mesures. C'est le cas de l'association des Rohingya du Royaume-Uni (BROUK). Son président Tun Khin condamne l'immobilisme du gouvernement birman qui « permet encore aujourd'hui au génocide de continuer ».

Ce premier rapport est l'occasion de jauger de la motivation du gouvernement birman dans le règlement de la crise Rohingya. La CIJ attend de sa part des mesures concrètes, allant au-delà de la superficialité des discours prononcés récemment par le gouvernement (un condamnant les actes génocidaires et appelant les militaires à ne pas en commettre, et un autre condamnant les discours haineux se propageant dans la population à l'encontre des Rohingya). Car malgré ces discours, aucune garantie n'a été donnée par le gouvernement birman, d'autant qu'il semble limiter sa compréhension des actes génocidaires au massacre à grande échelle d'une population. Or, comme le souligne Laetitia Van den Assum, membre de la commission Kofi Annan, il faut y inclure des actions telles que la marginalisation d'une population, la restriction de son accès à la nourriture et à une éducation, etc. En ce sens, le refus des autorités, encore aujourd'hui, d'appeler les Rohingya par leur nom, leur préférant celui de « Bengalis » est la preuve que le gouvernement cherche à nier leur appartenance au pays.

Le rapport du 22 mai, pour qu'il soit vu comme utile pour le travail de la CIJ, doit donc se concentrer sur plusieurs volets afin d'être crédible. Premièrement, le problème majeur en Birmanie se trouve au cœur de l'arsenal juridique du pays, qui légitime son système oppressif. Les autorités birmanes doivent donc engager une réforme de leur système juridique afin de le rendre conforme avec le droit international des droits de l'Homme. Elles doivent également statuer sur le rapatriement des Rohingya présents majoritairement au Bangladesh et en Malaisie, afin de résoudre la crise migratoire et humanitaire qui déstabilise l'ensemble de la région. Enfin, la liberté de culte et la diversité de l'identité birmane doivent être inscrites au cœur des institutions du pays, nécessitant alors une réforme de la Constitution. Si la Birmanie n'aborde pas ces sujets auprès de la CIJ ce serait alors la preuve de son manque d'investissement auprès de la communauté internationale dans la résolution de la crise Rohingya.

Se concentrer sur les mesures nécessaires au niveau juridique dans l'espoir de rendre justice à la population Rohingya est primordial. La réforme juridique du pays est une étape nécessaire dans la reconstruction et la pacification des relations inter-ethniques allant dans le sens des conventions du droit international des droits de l'Homme. En effet, un des problèmes majeurs de la crise est l'impunité des militaires, ainsi que l'absence d'Etat de droit qui fragilisent la confiance des civils envers le gouvernement. Plus tôt ce mois-ci la vidéo de plusieurs soldats de la Tatmadaw passant à tabac cinq civils de l'état d'Arakan accusés de faire partie de l'AA a grandement attiré l'attention des médias. Cette situation, loin d'être isolée, a été l'occasion pour l'état-major de mettre la responsabilité des exactions dans l'état d'Arakan sur des soldats peu gradés, niant toute préméditation au niveau du commandement national.

Quant aux rares militaires condamnés pour le meurtre de Rohingya, ils ont été libérés « en douce » peu de temps après leur condamnation, comme l'a dévoilé Reuters l'année passée. De plus, la notion de « crime de guerre » n'existe pas dans le système juridique birman, empêchant toute condamnation envers l'état-major responsable de crimes, que ce soit dans l'état d'Arakan ou dans les états Shan et Kachin. Le règlement judiciaire de la crise devra donc passer par une réforme du système, qui se fait d'autant plus pressante en ces temps d'épidémie où les autorités militaires et civiles coopèrent de plus en plus, donnant aux soldats un pouvoir accru sur la population afin de lutter contre l'épidémie.

Mais si la réforme doit cibler les militaires, elle doit également s'occuper des droits des populations. En effet, l'oppression systématique de certains groupes ethniques est la conséquence de la ségrégation spatiale qui s'opère dans tout le pays. Le récent rapport « **Freedom of Movement in Rakhine State** » de mars 2020 mené par the Independent Rakhine Initiative propose une étude détaillée de cette ségrégation qui s'opère au niveau des différents groupes ethniques et de leur degré de citoyenneté. En fonction de sa carte de citoyenneté (rouge ou verte) chaque individu est libre ou non de traverser différents villages, voire de quitter son état d'origine. Or, du côté des Rohingya cette citoyenneté leur est refusée depuis la loi de 1982 adoptée sous la dictature de Ne Win. Cet état de fait n'a encore jamais été remis en question par les gouvernements suivants, alors qu'il structure une grande partie du système d'oppression birman. La Birmanie doit donc se pencher sur la question de la liberté de mouvement de leurs ses citoyens ainsi que sur la citoyenneté des Rohingya.

Mais si la Birmanie a beaucoup à faire pour se conformer à la décision de la CIJ, la communauté internationale n'est pas en reste, puisque son rôle d'avocat pour la cause Rohingya et le règlement de la crise reste primordial. En effet, la procédure ouverte par la Gambie en novembre dernier ne marque pas la fin du combat, mais au contraire le début d'un espoir pour déboucher sur une véritable réforme du pays. Les institutions internationales touchées de près ou de loin par cette question souffrent cependant de leur manque d'efficacité dans le cadre d'une crise qui dure depuis des décennies.

Tout d'abord, la longueur de la procédure devant une instance comme la CIJ pose problème dans le cadre d'une crise où la vie de milliers de personnes est en danger. Il existe par ailleurs une critique de plus en plus cinglante des organisations intergouvernementales telles que nous les connaissons aujourd'hui. Des systèmes comme l'ONU ou encore l'ASEAN se sont trouvés désœuvrés face à la crise Rohingya, que ce soit à cause du système de veto au sein du Conseil de Sécurité ou par la trop grande politisation de l'ASEAN. C'est pourquoi, beaucoup d'observateurs, comme Yanghee Lee, appellent à une refonte de ces systèmes, notamment onusiens, afin de mieux répondre aux défis internationaux tels que la crise humanitaire et migratoire des Rohingya.

Un pan important de cette refonte doit également se comprendre comme une plus grande attention portée aux populations directement touchées. La militante Rohingya Wai Wai Nu appelle en effet à une meilleure écoute des leaders Rohingya sur le terrain.

Car, même si la communauté internationale parvient un jour à rendre justice à cette population, il est primordial, selon elle, de prendre en compte une dimension plus holistique de la justice capable d'englober l'ensemble des traumatismes et dommages subis par les Rohingya. Le règlement de la crise Rohingya doit passer par le développement économique et social de l'état d'Arakan en mobilisant l'ensemble des groupes ethniques dans l'optique de construire des relations intercommunautaires pacifiques et durables. En un mot, la communauté internationale se doit d'évoluer dans le champ de l'humanitaire, en adoptant des mesures plus efficaces pour limiter les souffrances physiques et psychologiques des populations. Mais elle doit aussi maintenir la situation des Rohingya à l'agenda politique et se montrer présente dans un contexte sanitaire plus qu'incertain qui risque de détourner une certaine attention des sociétés occidentales.

Face à cette situation, et au vu de l'inaction des autorités birmanes, le contenu du rapport remis à la CJI le 22 mai est attendu de tous afin de jauger des motivations du gouvernement birman. Ce qu'attend la CJI et plus largement la communauté internationale, c'est une refonte du système juridique birman, qui doit abandonner les fondements de son oppression systémique des minorités ethniques, afin de se conformer aux conventions du droit international, et notamment à la Convention sur le génocide, signée par la Birmanie en 1956, mais qui n'a débouché depuis sur aucune conséquence légale. Malheureusement, l'objectif de la Birmanie aujourd'hui semble être avant tout de faire taire les critiques de la communauté internationale tout en restant à la surface du sujet, plutôt que de remettre en question un système d'oppression qui bénéficie à une élite politique et sociale nationaliste qui refuse la diversité comme marqueur de son identité.